MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALSACE **UDAP Haut-Rhin / Bas-Rhin**

UNITES DEPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

FICHE CONSEIL

Ravalements de façades



Le ravalement est un acte d'entretien permettant la préservation du bâtiment dans le temps. L'enduit est la peau du bâtiment, assurant son apparence et sa pérennité. L'aspect, la texture et la couleur définitive d'une façade peuvent être de natures différentes.

OBJECTIFS

- ✓ Pour les bâtis antérieurs aux années 1950, préférer un enduit traditionnel à liant à base de chaux avec finition identique à l'aspect d'origine.
- ✓ Choisir une teinte d'enduit locale (les teintes claires ou chaudes sont traditionnelles en Alsace).
- ✓ Eviter les enduits ciments et les revêtements plastiques qui sont inadaptés au bâti ancien.

L'enduit traditionnel à la chaux

■ L'enduit au mortier de chaux est recommandé pour le bâti ancien, particulièrement pour les murs en pierres (grès, calcaire) et les remplissages en torchis des murs à pans de bois.

■ Il assure une protection optimale de la façade face aux intempéries, tout en permettant la respiration du mur.

■ Pour le bâti ancien, on mettra en œuvre des matériaux de même nature que ceux utilisés à l'origine.

RAPPEL

En secteurs protégés, tout projet de ravalement de façade doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie, accompagnée de :

- *Plans, coupes, élévations de l'existant et des modifications projetées.*
- *Renseignements sur les matériaux.*
- *Photographies du lieu.*





Enduit à la chaux et aspect

■ L'enduit à la chaux peut être coloré (teinté dans la masse) ou texturé (lissé, brossé, taloché, gratté, feutré).

■ Les couleurs traditionnelles sont majoritairement dans les tons beige, sable, rosé, ocre. Ces couleurs sont données par les sables locaux (sable de rivière, sable de carrière).


Brossé


Lissé


Taloché

Etapes à suivre avec un bâti ancien

Si le bâti est ancien (antérieur aux années 1950), les points suivants devraient être respectés :

■ Réaliser un enduit traditionnel à la chaux en 2 ou 3 passes avec des teintes de sables locaux.

■ De préférence, l'enduit doit être posé à la truelle avec une finition talochée.

■ L'enduit doit être posé légèrement en retrait par rapport au nu de tous les éventuels éléments de modénature (encadrements, corniches, chainage…).



En cas de simple remise en peinture

■ Utiliser un badigeon à la chaux ou peinture minérale conforme à la norme AFNOR NFT 30808 Famille 1 classe 1b1 avec parts organiques < 5%

■ Les réparations des enduits doivent se faire traditionnellement sans filets ni colles.

Les enduits monocouches

■ Il s'agit d'un produit livré par le fabriquant, prêt à être appliqué, généralement par projection mécanique contre la façade au moyen d'une pompe. L'enduit est teinté dans la masse.

■ Il convient aux habitations modernes postérieures aux années 50.

Il existe aujourd'hui sur le marché des produits spécialement élaborés pour la restauration.



CONTACT

UDAP du Bas-Rhin
Palais du Rhin, 2 place de la République
67082 STRASBOURG - 03 69 08 51 00
udap.bas-rhin@culture.gouv.fr

UDAP du Haut-Rhin
17 place de la Cathédrale
68000 COLMAR - 03 89 20 26 00
udap.haut-rhin@culture.gouv.fr

C1 Données Internes